

Cahier des clauses techniques particulières

Objet	Location de pelles mécaniques de 3,5 à 5 T avec godets orientables et autres matériels pour l'opération archéologique dénommée «Internat des Lycées Gide et Guynemer» à Uzès (30)
Titulaire	
Montant	Mini : 0 € Maxi : 45000 €

Désignation et adresse des personnes habilitées à donner les renseignements prévus par l'article 109 du Code des marchés publics :

Guilhem Colomer - guilhem.colomer@inrap.fr

Olivier Boudry - olivier.boudry@inrap.fr

Comptable assignataire :

L'agent comptable de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives

Article 1 - GENERALITES

1.1 -- OBJET DU CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les conditions de location et d'entretien d'engins mécaniques de petit terrassement et les services associés tels que la maintenance, pour le chantier archéologique dénommé «Internat des Lycées Gide et Guynemer» à UZES (Gard), se situant dans le secteur de la direction interrégionale MEDITERRANEE.

1.2 - PRESENTATION DE L'OPERATION

En raison du projet d'aménagement dans la ville d'Uzès d'un futur internat commun aux deux lycées Gide et Guynemer, un diagnostic archéologique a été mené par l'Inrap (Raynaud 2014) et a révélé sur plus de 6000 m² de nombreux témoignages d'une occupation continue de ce secteur, de l'époque tardo-républicaine jusqu'au Moyen-âge. Une opération de fouille a été donc prescrite par le Service Régional de l'Archéologie du Languedoc-Roussillon.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet dans un espace restreint, l'emprise des travaux a été décomposée en 3 zones correspondant à autant de phases dotées de moyens respectifs dont la dotation de petits engins est partie prenante. Sauf ordre contraire, seuls 2 mini pelles et 2 moto basculeurs seront employés dans le même temps.

1.3 - LOCALISATION DE L'OPERATION

L'opération «Internat des Lycées Gide et Guynemer» est située rue du Collège à Uzès (Gard), sur la parcelle cadastrée AY 995, l'entrée se faisant par la Place Adolphe Bosc. Son emprise s'insère dans un tissu urbain composé au nord et à l'ouest de résidences privées et au sud du lycée professionnel G. Guynemer.

Article 2 – CONDITIONS D'EXECUTION DE LA PRESTATION

2.1 - GENERALITES

Le recours à des mini-pelles est indispensable pour assurer en complément et à la suite de premiers terrassements la fouille de ce site. Un moto-basculeur sera associé à ces mini-pelles afin d'évacuer les terres. La conduite de ces engins est effectuée par les archéologues ayant un CACES Catégorie 1

Dans ce cadre de fouille urbaine stratigraphique complexe, l'emploi d'un godet orientable s'avérant d'un apport précieux au service de décapages fins, la gamme d'engins demandée devra en être pourvu.

2.2 - ETAT ET CONNAISSANCE DES LIEUX

L'entreprise est invitée à se rendre sur les lieux de l'opération pour y constater toutes les sujétions ou contraintes qui pourraient influer sur son offre (accès, abords, ...), et dont elle devra tenir compte. En aucun cas, elle ne pourra se prévaloir de sa méconnaissance des lieux pour former une quelconque réclamation.

2.3 - DESCRIPTION DE LA PRESTATION

2.3.1 - Description des engins et matériels

La prestation prévue consiste en la mise à disposition de petits engins de chantier sans chauffeur ainsi que de matériels annexes suivant le détail contractuel suivant :

- Mini-pelles: elles seront d'un tonnage de 3,5 à 5 t, sur chenilles caoutchouc, avec cabine fermée, clapets anti-retour et munie d'un godet lisse orientable d'une largeur approximative de 1,2 m, d'un godet lisse orientable d'une largeur approximative de 0,6 m ainsi que d'un godet de terrassement orientable d'une largeur approximative de 0,6 m.
 - Un engin à rotation dans le gabarit serait un plus.
 - Les engins et leurs godets seront munis d'un système d'attache rapide.
 - Chaque mini pelle sera pourvue d'un kit anti -pollution.

Les godets devront être parfaitement lisses et tranchants et leur coût est inclus dans le prix forfaitaire porté au BPU.

- Moto-basculeur de type girabenne 4x4 d'une capacité de 1000 à 1200L.
 Chaque moto basculeur sera pourvu d'un kit anti –pollution
- Citerne à carburant d'environ 1000 litres, aux normes (double paroi, équipée pour remplissage en flux tendu...).
 La citerne sera munie d'une pompe électrique ou de tout autre mécanisme pour le remplissage des engins dont le coût est inclus dans la location.
- Transferts des engins : un transfert comprend l'amenée et le repli du matériel concerné

Les engins ou tout matériel annexe seront en parfait état de fonctionnement et seront conformes aux normes de sécurité (articles L. 4311-1 et suivants et R. 4323-23 et suivants, R. 4535-7, R. 4721-11 du Code du travail), à la législation en vigueur, et à jour de tout contrôle périodique obligatoire. Si nécessaire, les carnets d'entretien des matériels concernés seront consultables aisément (article L. 4711-1 et suivants du Code du travail). Les engins utilisés sur un chantier doivent, avant leur mise ou remise en service, être examinés dans toutes leurs parties, en vue de s'assurer qu'ils sont conformes puis être régulièrement vérifiés.

Les prix mentionnés tiendront compte du plein de carburant au moment de la réception des engins, des godets et kits anti pollution.

Le candidat joindra à son offre les notices techniques détaillant le type d'engin qu'il se propose de mettre à disposition et tout document qu'il jugera utile.

2.3.2 - Entretien et réparations

L'entretien courant sera à la charge du loueur.

Les réparations seront à la charge du loueur sauf cas d'utilisation non conforme.

<u>Toute panne devra être réparée dans les douze heures</u>. Le cas échéant, un remplacement sera effectué dans les 24 heures par un engin au moins équivalent en poids et en puissance. Les heures de panne ne seront pas facturées et le transfert généré par ce fait sera à la charge du loueur.

Les entretiens périodiques obligatoires feront l'objet d'un délai de prévenance de 5 jours ouvrés.

Une pénalité égale à 2/10ème du montant de la location sur la durée d'immobilisation des travaux pourra être retenue à la discrétion de l'INRAP, en cas de pannes trop fréquentes.

CCTP : Location de pelles mécaniques de 3,5 à 5 T avec godets orientables et autres matériels pour l'opération archéologique dénommée «Internat des Lycées Gide et Guynemer» à Uzès (30)

2.3.3 - Mise à disposition d'engins supplémentaires

L'activité archéologique étant par nature imprévisible, le candidat intègrera le fait **qu'un ou plusieurs engins supplémentaires pourront lui être commandés** dans le cadre du marché.

2.3.4 - Délais pour mise à disposition d'engins supplémentaires

Dans le cas d'une demande de mise à disposition d'engin(s) supplémentaire(s), l'Inrap s'engage à respecter **un délai de 5 jours ouvrés** entre la demande écrite faite au prestataire et la livraison complémentaire; le contractant s'engage pour sa part à lui fournir l'objet de celle-ci dans les délais susmentionnés.

2.3.5 - Prestations sur la base de devis

Pour les prestations accessoires dont l'Inrap aurait besoin en cours d'exécution du marché mais qui ne sont pas prévus au bordereau de prix, le titulaire fait une proposition de prix et de délai de livraison sous la forme de devis.

Cette proposition fera l'objet d'une validation ou d'un rejet de la part de la personne publique. La validation de la proposition entraîne l'émission du bon de commande correspondant, précisant le montant des prestations, en fonction des prix indiqués dans le devis.

2.4 - PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION

-Les travaux de fouille doivent durer environ 8,5 mois et la date prévue pour la mise en place de la prestation objet du présent marché est le 02/11/2016 (date fournie à titre indicatif et sans engagement de la personne publique).

Détail des quantités prévues (fourni à titre indicatif, sans engagement de la personne publique)

		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
		Transferts Mini		Transferts
	Mini pelle	pelle	Moto basculeur	Moto basculeur
Zone 1	40 jours	1	40 jours	1
Zone 2	40 jours	1	40 jours	1
Zone 3	75 jours	1	75 jours	1
TOTAL	155 jours	3	155 jours	3

Il est prévu que la citerne à carburant reste en location durant la totalité de l'opération

Article 3 – RENSEIGNEMENTS DIVERS

3.1 - PRIX

Les prix du bordereau de prix en annexe de l'acte d'engagement s'entendent :

- tenir compte de toutes les sujétions d'exécution des prestations normalement prévisibles dans les conditions prévues au présent marché,
- comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations (telles que garantie dommages ou contribution verte...), les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance ainsi qu'au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risques et les marges bénéficiaires.
- fermes pendant toute la durée du marché.
- L'unité « jour » portée à l'annexe financière s'entend comme des « jours ouvrés » concernant la location de chacun des matériels.

CCTP : Location de pelles mécaniques de 3,5 à 5 T avec godets orientables et autres matériels pour l'opération archéologique dénommée «Internat des Lycées Gide et Guynemer» à Uzès (30)

3.2 - FACTURATION

Le titulaire enverra ses factures groupées en une seule fois mensuellement pour l'ensemble du chantier pour lequel il assure les prestations.

Les factures et autres demandes de paiement devront parvenir à l'adresse de la direction interrégionale concernée :

Institut National de Recherches Archéologiques Préventives Direction Interrégionale Méditerranée 561 rue Etienne Lenoir KM Delta 30 900 Nîmes

3.3 - CONDITIONS ET DELAIS DE PAIEMENT

Les prestations, sont payables mensuellement, sur service fait.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la compatibilité publique. Le règlement s'effectue en conséquence dans un délai global de paiement fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Dans le cas d'une prestation inférieure ou supérieure à un mois, c'est l'unité de cout unitaire « jour » qui sera appliquée.

3.4 - DUREE D'EXECUTION

Le marché prend effet à compter à compter de la réception du bon de commande et reste en vigueur pendant 14 mois.

3.5 - DEVELOPPEMENT DURABLE-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le titulaire veille à ce que les prestations qu'il effectue respectent les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de sécurité et de santé des personnes, et de préservation du voisinage. Il doit être en mesure d'en justifier, en cours d'exécution du marché et pendant la période de garantie des prestations, sur simple demande du pouvoir adjudicateur.

3.6 - Assurances:

Le coût des assurances éventuelles, sera inclus dans les prix mentionnés au BPU. Mention sera faite de leur effectivité par l'ajout d'une attestation, à joindre au dossier de candidature. L'Inrap exige à minima une assurance responsabilité civile en cours de validité. En l'absence d'un tel document, la candidature pourra être rejetée.